

Conseil communal du 28 janvier 2021

Interpellation de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « les avancées de la motion adoptée en juin 2020 par rapport à la police ».

Interpellatie van de Heer Loïc Fraiture, gemeenteraadslid, betreffende de “voortgang van de motie aangenomen in juni 2020 met betrekking tot de politie”.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : En juin 2020, à la suite de pressions de toutes parts, le conseil communal votait la motion du PTB, qui reconnaissait l'existence d'abus et de violences commis dans la commune par certains policiers, notamment de la brigade Uneus. Elle avançait une série de demandes. La prévention, la proximité et la confiance ont été affirmées comme étant la base d'une politique efficace, tant pour le « vivre ensemble » et la sécurité de tous que pour les conditions de travail des policiers eux-mêmes. Nous souhaiterions faire le point sur certaines pistes concrètes énoncées dans le texte.

Qu'est-ce qui a été fait par rapport l'enjeu de la diversité au sein de la police ?

Qu'est-ce qui a été fait pour les bodycams ? Nous constatons que, dans certaines communes, ces caméras sont enclenchées par les policiers quand l'intervention a potentiellement déjà dégénéré. De notre côté, nous aimerions qu'elles soient activées en permanence, comme le demande la société civile, afin qu'elles soient également utiles aux victimes. Qu'en sera-t-il à Saint-Gilles ? Le système prévoit-il de les enclencher pendant toute la durée du service et de mettre les images à la disposition des victimes ?

Qu'en est-il du récépissé censé objectiver et éviter les contrôles au faciès ?

Qu'en est-il des caméras dans les commissariats ? Est-il prévu qu'elles couvrent l'ensemble des lieux – les espaces de déposition et de détention ? Les images sont-elles accessibles aux plaignants ? On ne doit pas rappeler à quel point cet aspect est crucial vu l'actualité des derniers mois et derniers jours.

Qu'est-ce qui a été fait au niveau du droit citoyen de filmer les interventions policières, sans cesse remis en cause comme le montrent encore les vidéos filmées ces derniers jours ?

Qu'est-ce qui a été mis en place pour améliorer les formations contre le racisme et le sexisme ?

Qu'en est-il de cette fameuse évaluation indépendante de la brigade Uneus, demandée depuis des années et annoncée par la majorité depuis trois ans ? Un cahier des charges a-t-il été adopté ?

Monsieur le bourgmestre, avez-vous vu la vidéo de deux policières de la zone Midi qui s'amuse à lancer des insultes racistes aux Anderlechtois ? Ces policières, qui sont toujours en fonction, ont-elles été sanctionnées ? Ces faits étaient connus depuis 2018. Avez-vous réagi à

l'époque ?

Mme Lesia Radelicki, conseillère communale – cheffe de groupe PS : Je voudrais condamner le comportement inacceptable des policières ,indigne pour la police dans son l'ensemble.

Les faits s'étant déroulés à Anderlecht, ils ne concernent pas vraiment notre Conseil communal mais puisque M. Fraiture a mis le sujet sur la table, je voudrais rappeler que le Conseil de police avait pris des sanctions disciplinaires à l'encontre de ces deux policières mais le Conseil État les a annulées. Le débat aura lieu au Conseil de police dans le prochains jours.

Dit gezegd wil ik even herinneren dat we in september de kans hebben gekregen een uitgebreid gesprek en uitwisseling te hebben met de nieuwe korpschef van de politiezone Zuid, mijnheer Jurgen De Landsheer. Ik vind het dus wel spijtig dat mijnheer Fraiture niet aanwezig was tijdens de presentatie van de korpschef die in september plaatsvond in de raadszaal van het stadhuis van Sint-Gillis. De nieuwe korpschef toonde een echte bereidheid, capaciteit en inzet om verandering aan te brengen, zowel wat de organisatie, de prioriteiten, de visie, het imago, alsook de werking binnen de politie betreft. Maar het is duidelijk dat dit tijd gaat vragen, en dat er ook tijd nodig is om te onderhandelen met de vakbonden.

M. Talbi, qui était présent ce jour-là, semblait avoir compris cela. Dommage que le PTB ne l'explique pas aujourd'hui devant le public.

Sur le fond, les objectifs ont en effet été fixés dans l'accord de majorité mais les mesures, telles que les caméras, ne peuvent être implémentées sans consultation préalable des organisations représentatives des travailleurs. C'est pourquoi j'invite les conseillers communaux à porter les questions qui touchent la police au Conseil de police. C'est le lieu où les décisions se prennent.

M. Mohssin El Ghabri, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen : Je voudrais réaffirmer notre attachement à quelques éléments mentionnés par M. Fraiture, qui figurent dans l'accord de majorité. Je préciserai pour le public que l'accord de majorité est vraiment l'acte de mariage de la majorité, c'est sa feuille de route. C'est l'horizon que se fixe la majorité pour les six années qui suivent l'installation du conseil communal. Certains points de l'accord progressent, d'autres, moins, mais le bilan, c'est dans quatre ans que nous devons le faire.

Comme vous le savez, nous avons demandé et longuement milité pour qu'une évaluation de la brigade Uneus soit effectuée. À cet égard, je pense que les choses avancent mais M. le bourgmestre pourra nous en dire davantage.

Je voudrais dire aussi notre attachement à la délivrance de récépissé lors des contrôles d'identité. C'est un élément essentiel pour éviter le profilage ethnique, dont on sait qu'il a tendance à renforcer le fossé entre une partie des jeunes et la police. C'est donc un élément essentiel pour pouvoir retrouver une forme de confiance.

Toute tentative de récupération d'un événement qui se serait déroulé sur la commune pour en tirer des conclusions me met mal à l'aise. Mais j'éprouverais le même malaise si l'on me disait que, dans la mesure où cet événement s'est produit dans une autre commune, il n'y a pas de souci chez nous. En réalité, les problèmes qui existent entre la police et les citoyens et, en particulier, entre la police et la jeunesse, sont structurels. Ils touchent l'ensemble des communes urbaines et il faut arrêter d'en faire des cas particuliers et locaux. Est-ce que cela nous dispense de toute forme d'inaction ? Non, bien sûr. Nous devons agir là où nous sommes : dans les instances, dans les conseils de police, au conseil communal. Les problèmes que nous avons, d'autres les ont et il va falloir que chacun agisse à son niveau. La commune est aussi un niveau d'action et je constate que le Collège avance, même si c'est difficile. Nous sommes engagés sur la bonne voie, c'est-à-dire celle que nous avons définie dans l'accord de majorité. Je suis convaincu que le Collège s'efforce de progresser dans cette direction et je l'en remercie.

M. Charles Picqué, bourgmestre : Nous aurions pu envoyer les questions au Conseil de

police et je pense, d'ailleurs, que certaines d'entre elles doivent y être posées. Mais je ne veux pas vous priver de réponses ni non plus vous de l'occasion de vous exprimer mon point de vue sur les questions posées.

Commençons par la diversité. Les campagnes de recrutement et le mode de sélection des candidats sont gérés par le niveau fédéral. Par conséquent, la diversité relève en première instance des initiatives fédérales, les zones de police ayant surtout une compétence en matière de promotion. Néanmoins, que pouvons-nous faire ?

Nous avons beaucoup débattu avec le Collège de la réorganisation proposée par le chef de corps. Trois actions sont possibles : le coaching et la formation – pour prendre mieux en compte le respect de la diversité –, une communication adaptée vers le grand public pour sensibiliser toutes les catégories de la population à la carrière de policier – avant la fusion d'ailleurs, un stand itinérant allait dans les quartiers de la commune pour informer sur les métiers de la police –, et renforcer le contact avec les écoles. Le chef de corps a raison de rappeler qu'une candidature n'a jamais été rejetée sur une base ethnique.

La zone Midi est en train d'acquérir des bodycams dans le cadre d'une phase test. Elles sont également en phase d'expérimentation dans d'autres communes. Le problème, comme l'a relevé M. Fraiture, concerne leur mode d'utilisation. Depuis un certain temps déjà, je suis favorable aux bodycams dans l'intérêt des citoyens comme des fonctionnaires de police. Mais si l'on veut s'assurer de la transparence des opérations dans l'intérêt de tous, il est important de fixer le moment où les enclencher et la durée. Souvent on a des images d'un moment particulier de l'intervention sans connaître le contexte de départ. Cela dessert parfois les intérêts des citoyens mais aussi de la police. Je suis d'avis qu'on puisse faire la lumière sur les modes d'intervention et sur le contexte qui la précède. Je pense qu'il faudrait convaincre, en particulier les syndicats, de la nécessité de disposer d'une vue du début à la fin de l'intervention afin de pouvoir déterminer les responsabilités de chacun. Les discussions à ce sujet vont se poursuivre.

Le 5 octobre dernier, le chef de corps nous a dit que les récépissés n'avaient pas donné les résultats escomptés dans certaines villes d'Europe. Il estime préférable d'informer les personnes qui jugeraient avoir été lésées lors d'un contrôle. Quant au Parlement régional bruxellois, il préconise que les conseils de police fassent un rapport régulier sur le nombre de contrôles effectués et leurs motifs. Ici encore, je crois qu'il faut permettre que les intérêts des citoyens et des policiers soient sauvegardés. Je ne suis pas opposé aux récépissés mais il ne faudrait pas non plus que la formule soit trop lourde administrativement. Il faut donc inventer quelque chose de simple et s'informer sur les expériences existantes dans d'autres villes. Nous devons continuer à y réfléchir.

Dans les commissariats, il y a des caméras dans les couloirs, dans les lieux d'accueil, de détention, etc. Ces images sont le plus souvent utilisées dans le cadre de procédures judiciaires à la suite de plaintes déposées par les citoyens ou les policiers. Certaines affaires sont en cours de procédure et vont nous éclairer sur le contexte exact d'une série d'événements. Il est regrettable que la lenteur de certaines procédures soit telle qu'elle permet de laisser planer un doute sur les circonstances d'une intervention ou sur ce qui s'est vraiment passé dans un commissariat. Vous connaissez le problème.

Il est permis de filmer une intervention à condition de ne pas la gêner. Il faut tenir compte de la prise de vue et de sa publication. Il y a tout le problème du droit à l'image. Celui-ci fait l'objet d'analyses juridiques, dont le chef de corps reconnaît lui-même qu'elles font dix pages... Il faut être attentif à ce que le droit de filmer, qui doit être consacré, ne donne pas lieu à certains abus qui consisteraient, par exemple, à ne filmer et rendre public que certaines séquences et pas d'autres.

Comme pour le recrutement, le catalogue de formations contre le sexisme et le racisme est fixé par le niveau fédéral. Depuis un certain temps, en raison de problématiques sociétales

nouvelles, nous demandons que la durée de la formation des policiers soit allongée. Toutefois, la zone a pris récemment l'initiative d'engager une cheffe du service de formation. Elle sera responsable du coaching et les formations qui seront proposées voire imposées participeront de cet effort de sensibilisation au sexisme et au racisme.

Le chef de corps a confirmé qu'Uneus fera bien l'objet d'une évaluation. Un budget est prévu et un chargé de projet a été désigné. Il m'a d'ailleurs fait un rapport sur le cahier des charges en début de semaine. Le marché devrait être lancé au cours du premier trimestre de cette année. Cette évaluation doit bien sûr être réalisée par une structure externe. Cependant, il ne faut pas perdre de vue, qu'au-delà d'une évaluation des relations citoyens-policiers et, notamment, des relations entre les jeunes et les policiers, qui vous intéresse, la recherche portera aussi sur ce qu'il conviendra de mettre en place dans les trois divisions territoriales prévues dans le cadre de la restructuration de la zone. Uneus est une expérience-pilote qui prend fin. Elle a produit de bons résultats en termes de statistiques de criminalité mais il y a aussi des enseignements à tirer de son organisation et de son action. Je pense, par exemple, qu'à l'avenir il faudra davantage recentrer le travail de nos divisions territoriales sur la proximité et, par conséquent, réduire le temps qu'Uneus a consacré aux enquêtes et à la recherche judiciaires. La mission de la brigade territoriale consisterait à entretenir des contacts avec les gens, à créer des relations de confiance avec les citoyens, à lutter contre les incivilités, etc. Mais la poursuite des faits constatés incomberait au service « enquêtes et recherches » de la zone, pour éviter que ce travail beaucoup plus vaste ne pèse sur les policiers de proximité.

Il convient également d'améliorer l'articulation entre le travail de prévention et le travail policier. Idéalement, en cas de situation problématique, le recours à la police ne devrait intervenir que dans un second temps. Au préalable, ce sont les opérateurs et les acteurs de la prévention qui doivent agir. La police ne pourra gérer le champ de la prévention et celui de la sanction, de l'enquête, etc. Je ne songe pas uniquement aux opérateurs et acteurs de la prévention communaux. Je vise un spectre plus large d'intervenants. Différents travailleurs sociaux sont également appelés à faire de la prévention. Cela soulagerait l'action policière tout en respectant le cloisonnement déontologique entre la police et les acteurs sociaux.

J'ai aussi demandé, dans l'évaluation d'Uneus, la réintroduction du port de l'uniforme. Cela me paraît un élément à retenir.

En résumé, nous sommes dans un exercice très difficile car il faut à la fois éviter les abus d'autorité et les réprimer tout en s'assurant d'avoir des policiers motivés et stimulés dans leur travail.

Enfin, le comportement et les propos des deux policières à Anderlecht sont évidemment condamnables et ils ne servent pas la crédibilité de la grande majorité des policiers qui se sont d'ailleurs indignés. Le Collège avait pris des sanctions administratives mais avait aussi saisi le Parquet. Celui-ci a jugé que les faits ne concernaient pas les missions judiciaires et donc ne le concernait pas. Il a été suivi par le Conseil d'Etat.

J'aimerais bien que l'on m'explique l'avis du Conseil d'Etat, parce que, lorsqu'on est en patrouille, l'on est exposé à exercer une mission judiciaire évidemment. C'est pour cette raison que l'on n'a pu saisir le Parquet. Nous sommes donc uniquement dans le champ administratif – réduction de salaires, rétrogradation, mutation de service, ce qui a été le cas. Nous sommes en discussion avec le Parquet pour voir comment son champ de compétence afin qu'il puisse se saisir de ce genre de faits. Peut-être avez-vous vu qu'un recours au civil était envisagée. C'est donc à l'examen sur le plan juridique.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Il y a beaucoup de choses à dire. Les moyens d'action pour renforcer la diversité n'étaient pas très concrets mais on semble en tout cas se rendre compte du problème.

En revanche, pour les bodycams, on fait les choses à l'envers. La demande était de pouvoir utiliser les bodycams pour lutter contre les violences policières et empêcher les abus. Aujourd'hui, on les achète, on les teste sans avoir pris position sur le but de leur utilisation ! C'est problématique.

Les choses ne sont pas claires non plus pour les récépissés, mais je constate que la réflexion avance.

Sur les caméras dans les commissariats, je n'ai pas compris si les gens qui portent plainte ont accès aux vidéos.

Le droit de filmer est remis en cause par les policiers eux-mêmes. La question est donc de savoir comment on va sensibiliser les policiers et les sanctionner quand ils contestent l'exercice de ce droit.

Une autre question est de savoir s'il y aura une formation continue sur ces aspects, dispensée à tous les agents.

Enfin, je me réjouis que l'évaluation d'Uneus progresse car c'est une expérience qui a duré presque dix ans et dont l'objectif était d'être une brigade de proximité. Il me semble que ce fut loin d'être le cas mais l'évaluation le dira.

Par ailleurs, aurons-nous accès au cahier des charges ? Saurons-nous si les points que nous avons demandé d'examiner le seront ? Il ne me semble pas avoir entendu que les abus et les violences seraient précisément examinés. Alors que la demande d'une évaluation de la brigade était clairement formulée dans cette perspective, ce serait dommage que ces points ne soient pas abordés. Il y a vraiment une urgence. On nous dit que sur les faits survenus à Anderlecht, il faut interpeller le conseil de police car ils ne sont pas déroulés à Saint-Gilles. Mais il y a une vraie urgence, un vrai problème et nous devons tous assumer nos responsabilités à cet égard.

*
* *

Question orale de M. Mohamed El Ouariachi, conseiller communal, concernant « la politique de végétalisation urbaine ».

Mondelinge vraag van de Heer Mohamed El Ouariachi, gemeenteraadslid, betreffende “het stedelijke vergroeningsbeleid”

M. Mohamed El Ouariachi, conseiller communal – Groupe LB : Dans le cadre de la Politique des grandes villes, Saint-Gilles participe à une expérience pilote de végétalisation urbaine, lancée en 2017-2018.

J'ai constaté en me promenant dans la commune qu'une partie des habitants adhéraient au projet. Je repère beaucoup de mini-jardins, dans certains quartiers, d'où se dégagent des senteurs variées – sauge, tournesol, basilic, menthe, ...

Le catalogue est très bien fait et traduit parfaitement la philosophie du projet.

Quel est le bilan de cette expérience ?

Sera-t-elle reconduite en 2021 ?

M. Thierry Van Campenhout, échevin de la Politique des grandes villes – LB : Il n'est pas facile d'intervenir sur un sujet qui peut paraître anecdotique face à des débats sur la police, sur l'enseignement, etc. Les citoyens s'interrogent parfois sur nos priorités. Tout à l'heure, M. Raymenants parlait du groupe « moineaux » et de l'absence des moineaux en ville. Ces thématiques peuvent sembler accessoires comparées à des problématiques portant sur l'action sociale, par exemple. Cependant, comme le disait M. El Ghabri, nous devons agir partout, là où on est.

La création de la cellule de végétalisation urbaine s'inscrit dans le prolongement d'expériences menées à l'occasion de différents contrats de quartier – les contrats de quartier « Bosnie », « Parvis-Morichar » ou « Alseberg ». Les habitants avaient envie d'avoir une démarche collective de verdurisation, autour des pieds d'arbre ou des espaces devant chez eux. La cellule de végétalisation a été créée au cours de la précédente législature pour accompagner les habitants dans leurs initiatives. Sa mission est de répondre à des enjeux sociétaux, environnementaux, de cohésion sociale, d'insertion professionnelle et d'emploi.

Le projet pilote des Saint-Gilliculteurs a été développé dans le cadre de la Politique de la Ville. Leur rôle est d'accompagner concrètement les habitants, que ce soit pour installer des plantes grimpantes devant les façades, s'approprier les pieds d'arbre devant chez eux, créer des jardins potagers ou didactiques...

Ce dispositif nous a permis de créer trois emplois à la cellule de végétalisation urbaine et d'ouvrir trois postes sous le statut d'« article 60 ». Deux d'entre eux ont retrouvé un emploi.

À ce jour, quelque 600 plantes grimpantes ont été installées à Saint-Gilles à la demande des habitants – 300 dans le cadre des contrats de quartiers, 300 environ par les Saint-Gilliculteurs. Une centaine de demandes de permis de végétaliser ont été introduites. Pour être accordés, les demandes doivent être collectives. Autrement dit, la centaine de permis représente trois à cinq cents personnes qui se sont fédérées pour s'approprier un petit espace devant chez eux.

La pépinière « La pousse qui pousse » a été créée à l'occasion du contrat de quartier « Bosnie » et développée avec l'association « Le début des haricots ». En cette année 2020 si particulière, la pépinière a reçu tout de même 2.300 clients, soit un peu moins qu'en 2019.

Les Saint-Gilliculteurs interviennent aussi dans les écoles. Un jardin thématique et didactique a également été créé à l'école Peter Pan. Un autre dédié aux oiseaux le sera le long du square Jordens, rue de Bosnie. J'ai déjà eu l'occasion de vous en parler.

Ils développent également un axe animation-sensibilisation et expérience de rues fleuries, dans le cadre duquel 130 pieds d'arbre ont été plantés pour créer une émulation auprès des habitants.

Je reviendrai vers vous pour présenter le futur contrat 2021-2025 « Politique de la ville » et en développer les aspects insertion professionnelle et animation.

J'invite tout le monde à se procurer la brochure disponible, notamment, au local des Saint-Gilliculteurs, situé au 43, rue Fontainas. Je voudrais en profiter pour remercier toute l'équipe des Saint-Gilliculteurs et de la cellule de végétalisation urbaine et remercier les habitants qui se sont déjà mobilisés.

M. Mohamed El Ouariachi, conseiller communal – Groupe LB : Je me réjouis d'apprendre que le projet sera prolongé. Cela nous permettra de voir davantage de tournesols à Saint-Gilles.

*
* *

Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « la vente, annulée unilatéralement par le CPAS de Bruxelles, du bâtiment de l'ancienne clinique Depage à la Régie de Saint-Gilles »

Mondelinge vraag van de Heer Loïc Fraiture, gemeenteraadslid, betreffende de eenzijdig door het OCMW van Brussel geannuleerde verkoop van het gebouw van de voormalige kliniek Depage aan de Regie de Sint-Gillis

Question orale de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, concernant « l'occupation du bâtiment de l'ancienne clinique Antoine Depage ».

Mondelinge vraag van Mevrouw Celi Rodriguez, gemeenteraadslid, betreffende “de ingebruikneming van het gebouw van de voormalige kliniek Antoine Depage”.

Mme la présidente : Ces questions sont jointes.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : En septembre 2020, les conseillers communaux de Saint-Gilles ont voté l'acquisition de l'ancienne clinique Depage afin d'y construire 20 logements publics. C'était une bonne chose pour le droit au logement, nous avons d'ailleurs voté favorablement. Le bâtiment appartient au CPAS de Bruxelles-Ville. Son prix avait été évalué à 3,5 millions d'euros en août 2019 par les services du gouvernement.

Quelle ne fut pas notre surprise de trouver le bâtiment sur le site Immoweb pour 4,6 millions d'euros et pour y faire a priori un immeuble mixte, mais le titre signale surtout la possibilité d'y créer de espaces pour bureaux_?

En réalité, les documents du CPAS de Bruxelles montrent que ce dernier était mécontent du prix et a demandé une nouvelle expertise, qu'il a reçue en avril 2020, soit avant le vote sur l'achat du bâtiment. Les projections du CPAS de Bruxelles montrent que la Ville escompte faire une plus-value et cherche donc à le vendre au meilleur prix possible.

Pour le PTB, ce type d'opération n'est pas digne d'un pouvoir public. Le quartier n'a pas besoin de bureaux vides supplémentaires mais bien de logements abordables. Ce n'est pas avec ce genre de politiques qu'on va résorber la liste des 50.000 familles en attente d'un logement social à Bruxelles.

En outre, il convient, dans un premier temps, de garantir la tranquillité des occupants actuels (des collectifs de sans-papiers), de les aider et de leur trouver une alternative décente.

Quelle a été la réaction de la commune à la suite de cette « trahison » du CPAS de Bruxelles ?

Pourquoi n'avons-nous pas été prévenus de la situation ?

Quels outils urbanistiques la commune compte-elle mobiliser pour empêcher cette vente au plus offrant ?

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : J'ai déposé ma question avant la parution des articles dans la presse qui nous apprenaient que la Régie foncière ne serait finalement pas propriétaire du bâtiment. Par conséquent, certaines sou-questions ne sont plus pertinentes.

Il semble que depuis la mi-décembre l'ancienne clinique Antoine Depage, située avenue Jaspar 100-101, soit occupée par un groupement de plusieurs collectifs. L'acquisition de ce bâtiment par la Régie foncière a fait l'objet d'un vote lors du conseil communal du 10 septembre dernier.

Pourriez-vous nous faire le point sur la situation actuelle de ce bâtiment et sur son occupation ? Combien de personnes l'occupent ?

Ce bâtiment répond-il suffisamment aux normes de salubrité et de sécurité pour accueillir des familles ? Un accord a-t-il été passé avec les occupants et, le cas échéant, quelles en sont les dispositions ?

Mme Cathy Marcus, échevine de la Régie foncière – LB : Notre conseil communal a effectivement approuvé en septembre dernier le principe de l'acquisition du bâtiment qui abritait la clinique Depage. Pour déterminer le prix d'achat, nous nous sommes basés sur un rapport d'évaluation du comité d'acquisition régional datant du mois d'août 2019. Il était fixé à 3,5 millions d'euros. Nous avons d'ailleurs eu un débat assez animé sur ce prix au conseil communal dans la mesure où certains d'entre vous le considéraient comme élevé. Nous vous avons alors expliqué l'intérêt pour la commune et la Régie foncière d'acquérir ce bâtiment.

Quelques mois plus tard, les services du CPAS de la Ville de Bruxelles ont fait valoir un autre rapport d'évaluation de ce même comité d'acquisition régional, daté d'avril 2020, pour nous informer que le prix était de 4,6 millions et non de 3,5. Cette annonce plutôt surprenante a été faite à un moment où la présidente du CPAS de la Ville de Bruxelles quittait ses fonctions pour rejoindre le gouvernement fédéral.

Après avoir pris contact avec le nouveau président, nous lui avons laissé un peu de temps pour lui permettre de prendre connaissance du dossier. Force est de constater qu'il a décidé de suivre la position de son administration qui maintient le prix de vente à 4,6 millions.

Nous avons eu plusieurs contacts informels – et encore récemment, durant les vacances de Noël – avec le CPAS de la Ville de Bruxelles. Ces échanges nous ont toujours laissé entendre que nous trouverions un accord. Comme vous, nous avons constaté à la rentrée de janvier que la Ville avait décidé de mettre l'immeuble sur le marché.

Aujourd'hui, nous sommes toujours intéressés par cette acquisition. Elle constitue, pour la Régie foncière, une opportunité de créer en une seule opération, qui comprendrait une trentaine de logements, des logements à vocation sociale – basés sur la grille AIS. Nous maintenons donc notre intérêt pour ce bâtiment.

Une manière de sortir de cette situation serait que le comité d'acquisition régional nous explique précisément comment en l'espace de quelques mois il a pu remettre deux rapports d'évaluation avec des valeurs aussi éloignées : 1,1 million de différence !

Par ailleurs, l'estimation de 4,6 millions d'euros se base sur l'hypothèse d'un bail emphytéotique. Or la première concernait une véritable vente. Etant donné que le CPAS de la Ville de Bruxelles souhaitait avoir une estimation de la valeur du bâtiment dans le cadre d'un bail emphytéotique, il a demandé une seconde évaluation. Celle-ci a jugé que le bail n'aurait pas été correctement apprécié la première fois. Comme le rapport émane d'un comité régional, il peut difficilement être contesté.

Tout récemment encore, je me suis entretenue avec le CPAS de la Ville de Bruxelles et leur ai suggéré de reprendre contact avec le comité régional pour objectiver la situation, voire demander une nouvelle évaluation. Proposition qu'il semble avoir acceptée. Nous allons confirmer

dans un courrier officiel cette demande de troisième évaluation qui devrait nous permettre de voir plus clair sur les deux prix avancés.

Il est à noter que les deux évaluations ne tiennent pas compte de la situation actuelle de ce bien. Ce n'est donc pas plus mal d'en demander une troisième. Il n'a plus de revenus locatifs, qui étaient d'environ de 200.000 euros par an à l'époque de la clinique. En outre, nous avons appris que le bâtiment contenait de l'amiante, ce que l'estimation devra prendre en compte. Comme vous le savez, les opérations de désamiantage sont très coûteuses.

De plus, apparemment, le comité a évalué le bâtiment sans le visiter mais a procédé par comparaison. Nous aimerions que la troisième évaluation se fonde sur des observations concrètes et correctes.

L'affectation actuelle du bâtiment est « équipements collectifs ». Le reconvertir en logements, en particulier s'il s'agit de logements publics, ne devrait pas poser de difficultés. En revanche, on n'a pas vraiment compris pourquoi la Ville de Bruxelles a indiqué sur Immoweb qu'il pourrait être reconverti en espaces pour bureaux parce que la maille est totalement pleine. La zone ne permet plus, en tout cas pour l'instant, d'affectation de bureaux. C'est un élément dont des candidats acquéreurs potentiels devraient être informés. L'évaluation à 4,6 millions est basée sur des points de comparaison qui comprennent presque exclusivement des surfaces de bureaux. Or cette comparaison n'a pas lieu d'être puisqu'il n'y a pas d'affectation possible en bureaux.

Pour conclure, nous espérons que le comité régional d'acquisition fournira les réponses que nous attendons afin que tant la Ville de Bruxelles que Saint-Gilles puissent enfin objectiver la valeur du bien selon le prix du marché et l'état du bâtiment actuels.

La réussite de cette opération de création de logements publics est importante pour nous. Cependant, étant donné les rénovations à entreprendre, il faut qu'il y ait, pour la Régie, une faisabilité financière. Nous devons être en mesure de justifier de manière tout à fait transparente une dépense qui serait conséquente pour nos finances communales. Nous attendons donc cette nouvelle objectivation du prix.

Madame Rodriguez, en ce qui concerne l'occupation, un accord a été trouvé entre le propriétaire – le CPAS de la Ville de Bruxelles –, les occupants, la Cocom et la Fédération bruxelloise unie pour le logement – Fébul – pour une occupation de six mois.

Dès le début de l'occupation, M. Picqué a demandé à nos services de se mettre en contact avec les représentants des occupants. Ils se sont avérés très responsables et soucieux de rencontrer le pouvoir communal. Depuis le 24 septembre, pas mal de visites sur place ont eu lieu. M. Le bourgmestre a d'ailleurs désigné un médiateur du Service communal de la prévention pour assurer le lien avec les occupants mais aussi avec les riverains, et faire remonter les préoccupations des uns et des autres. Dans la mesure où le bâtiment est situé sur le territoire de notre commune, notre CPAS assure aussi un suivi des occupants.

Jusqu'à présent l'occupation se passe bien. Plusieurs accords ont pu être conclus sur la sécurité, l'hygiène, le respect du voisinage... Pour l'instant, le dialogue fonctionne, ce qui n'est pas toujours le cas lors d'occupation temporaire de ce type. Nos services restent cependant vigilants et c'est dans cette perspective que notre bourgmestre a adressé un courrier au CPAS de la Ville concernant certaines améliorations à apporter au bâtiment, relatives notamment à sa sécurisation. Sachez encore que le Siamu a visité les lieux et a remis un avis favorable.

Pour l'instant, 63 personnes y sont hébergées et plusieurs organismes – dont le CPAS de Saint-Gilles – assurent un suivi social quotidien.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Merci pour cette réponse

complète. Ce dossier recèle tout de même beaucoup de zones troubles. C'est assez inquiétant. Il y a un vrai dysfonctionnement politique mais aussi des administrations, censées aider le gouvernement. Nous allons vous aider à mettre la pression. On ne vous sent pas très fâchée contre les camarades du PS et d'Ecolo de la Ville de Bruxelles et de la Région. Nous n'allons pas lâcher l'affaire non plus.

Si on changeait, par exemple l'affectation du bâtiment en logements, on pourrait peut-être éviter que la Ville ne mise sur du bureau. Ce serait une piste.

Vous nous dites qu'en septembre dernier, nous avons voté sur le principe d'une acquisition de bâtiment. Non, le vote portait sur une décision d'acquisition. On pensait vraiment que la Régie foncière avait acquis un bâtiment. La moindre des choses, lorsque surgit un problème de ce genre, est de nous tenir au courant. Quoi qu'il en soit nous continuerons à suivre le dossier attentivement.

Mme Cathy Marcus, échevine de la Régie foncière – LB : Lorsque la Régie foncière doit faire une offre pour acquérir un bâtiment, ni moi, ni le directeur de la Régie, ni même le Collège ne pouvons signer l'offre. Je suis systématiquement obligée de passer d'abord par le Conseil communal. C'est la raison pour laquelle j'ai parlé du « principe de l'achat ». Une fois que nous avons l'accord du Conseil, la Régie me fait une lettre pour m'autoriser à signer l'offre avec l'aval du Conseil. Je ne peux pas engager la commune sans avoir l'autorisation du conseil communal.

Je ne suis pas revenue vers vous car nous avons le sentiment que l'opération était réalisable. Puis, il y a eu ce changement à la tête du CPAS de la Ville de Bruxelles et nous leur avons laissé un certain délai. C'était très bien aujourd'hui de faire le point.

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Urbanisme – Ecolo-Groen : Je voudrais préciser à M. Fraiture que nous ne pouvons pas changer l'affectation d'un bâtiment d'initiative. Seul le propriétaire peut introduire une demande de réaffectation.

Pour l'instant, le bâtiment est affecté à de l'équipement collectif et, s'il y a une demande pour y faire des bureaux, nous ne pourrions y répondre favorablement. Mais nous ne pouvons pas changer l'affectation d'un bâtiment dont nous ne sommes pas propriétaires.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Merci.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Je remercie Mme Marcus pour ses explications. Nous avons tous bien compris que c'est une affaire à suivre.

*

* *

Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant la taxe « tartines » dans les écoles communales »

Mondelinge vraag van de Heer Loïc Fraiture, gemeenteraadslid, betreffende de « boterhammen » belasting in de gemeentelijke scholen.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : La moitié des écoles bruxelloises demandent une taxe « tartine » aux parents, c'est-à-dire un montant à verser pour que leur enfant puisse s'asseoir et manger ses tartines à l'école. La commune de Saint-Gilles est subtile : elle demande un forfait d'1,2 euro par jour si un enfant a dû être « surveillé », y compris le temps de midi. Dans les faits, il s'agit aussi d'une taxe « tartines ».

Comme Ecolo, lorsque ce parti était dans l'opposition, nous soutenons que le temps de midi doit être gratuit, même lorsque les écoles font appel à des animateurs externes. Il faut compter environ 300 euros par an pour une famille ayant deux enfants.

La semaine passée au Parlement de la Communauté française, notre groupe a une nouvelle fois mis le débat sur la table. Il ressort du compte rendu que tous les partis sont d'accord pour considérer que le système actuel n'est pas correct. La ministre Caroline Désir a promis de fournir un état des lieux des différentes pratiques des directions d'écoles avant l'été. On peut donc raisonnablement s'attendre à ce que le gouvernement demande aux écoles d'en finir avec la taxe « tartines ».

Comment la commune réagit-elle à la suite de cette annonce ? La taxe « tartines » sera-t-elle abolie avant la décision du gouvernement, au moment du prochain budget par exemple ?

Que va faire la commune pour dégager des moyens suffisants afin de continuer à garantir un encadrement de qualité aux enfants pendant le temps de midi soient maintenus ?

Jean Spinette, échevin de l'Enseignement – LB : Je m'inscris en faux contre les propos de M. Fraiture. C'est le problème avec les slogans. Un slogan, c'est facile mais pour le démonter, il faut beaucoup de temps. Je déteste l'expression de « taxe tartines ». Je pourrais utiliser le terme « ticket modérateur » mais rassurez-vous, M. Fraiture, ce n'est pas pour payer des intervenants extérieurs. En fait, vous ne m'écoutez pas mais je vais recommencer ma démonstration.

Rien que pour assurer un encadrement de qualité le matin, le midi et le soir, ainsi que le mercredi après-midi, nous avons engagé sur fonds propres, non financés par la Communauté française, 79 accueillants, avec 7 coordinateurs. Nous avons en plus la fierté d'avoir un partenariat avec un AES 2, qui est un dispositif où nous allons chercher des moyens supplémentaires qui sont sans incidence sur les contributions demandées aux parents. Ce dispositif intense avec de nombreux collaborateurs. M. Raymenants vient d'ailleurs de signer une convention avec cet opérateur pour développer des initiatives comparables dans l'enseignement communal néerlandophone. L'idée est d'offrir durant le temps scolaire mais aussi extrascolaire – l'accueil temps libre – un encadrement de qualité. Cela signifie un encadrement autour d'activités en cohérence avec les pratiques pédagogiques.

J'ai un tableau reprenant les nombreuses activités organisées dans les écoles. Un des projets développés s'intitule « Aux armes citoyens ». Il s'agit d'un projet d'apprentissage de jeux collectifs pour les moments de récréation.

Bien évidemment, ce qui a été discuté au Parlement de la Communauté française nous intéresse. J'ai eu la ministre de l'Enseignement au téléphone à ce propos et il est clair que la gratuité scolaire coûterait beaucoup à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tout le monde cependant aspire à la gratuité scolaire – elle figure d'ailleurs dans notre accord de majorité. Vous vous targuez dans le journal communal d'être à l'origine de cette avancée mais elle était dans tous les programmes des partis autour de la table. Nous nous réjouissons que vous partagiez cette avancée avec nous.

La recette reçue des parents se monte à environ 448.000 euros, soit 136 euros par an par enfant, qui peuvent être déduits fiscalement – 45 % le sont. Nous sommes donc sur une facture de 73,44 euros par an. Ce forfait n'est pas une manœuvre subtile. Dans nombre d'écoles, le montant est nettement supérieur à 1,20 euro. Il tourne même parfois autour de 3 ou 4 euros. Les tarifications sont différentes, pour le matin, le soir, le mercredi après-midi, etc. Pour en finir avec cette diversification des tarifs, mon prédécesseur a instauré ce système à 1 euro. Ensuite, il a été amené, comme d'autres à faire des efforts budgétaires, et le tarif est passé à 1,20.

Parallèlement, avec le CPAS, une politique de lutte contre la pauvreté infantile a été

développée pour que ces frais puissent être pris en charge. Cette politique est toujours en cours. Il y a une jurisprudence pour une prise en charge de 80/20 – les 20 % étant à charge des parents dont les revenus du ménage sont inférieurs ou équivalents à 1.463 euros (10% de plus que le revenu d'intégration, fixé à 1.330 euros). Durant la période Covid-19, l'intervention du CPAS peut même aller jusqu'à prendre en charge la totalité du forfait réclamé aux parents. Pour s'assurer que tous les parents qui sont dans les conditions puissent introduire cette demande, le CPAS a diffusé une brochure auprès de toutes les familles.

J'ajouterais pour être complet que seuls 30 % des parents n'utilisent que le temps de midi. Cependant, au regard des nombreuses activités – cours de langues, sports, animation, yoga –, y compris le mercredi après-midi, ce forfait répond aux objectifs ambitieux de notre politique de l'accueil temps libre. Je me porte donc en faux contre cette accusation de taxe « tartines » car c'est une contribution des parents pour que les enfants soient encadrés par des éducateurs formés et bienveillants et bénéficient d'apprentissage et d'activités variées, bref autre chose qu'un surveillant avec un sifflet. Effectivement, au regard de la gratuité scolaire, toute contribution ne me convient pas et ne nous convient pas, mais soyez assuré que nous serons au côté de la ministre pour essayer d'obtenir les moyens nécessaires pour que tout l'enseignement soit couvert. Parce que, pour la commune, cela a un coût. Nous avons aussi l'obligation d'assurer les avantages sociaux dans l'enseignement non communal. Nous sommes assez fiers de pouvoir fournir cet enseignement de qualité dans les six écoles du PO saint-gillois.

Le subside de l'ONE, organisme responsable de l'accueil temps libre dans les écoles, est de 35.000 euros pour les six écoles du PO saint-gillois et de 2.345 euros pour l'école du Parvis, qui est de type 8. J'ai donc 37.000 euros de subsides pour 2,496 millions euros de dépenses sur fonds propres, avec une contribution des parents de 448.000 euros. Je suppose que vous reviendrez au moment des discussions budgétaires pour me soutenir en cette matière.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour rendre hommage aux femmes et hommes de ménage, aux cuisinières et à tous les accueillants qui, au côté des enseignants, accomplissent un travail formidable.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : J'ai pensé un moment que les lignes avaient un peu bougé. Mais, au fil de la réponse, j'ai compris que l'argumentation était restée la même : la contribution des parents permet l'organisation d'un accueil temps libre de qualité. Je sais qu'il faut être réaliste mais il faut aussi être ferme sur les principes. Pourquoi opposer encadrement de qualité et gratuité de l'enseignement ? C'est dommage. Nous vous encourageons à tenter de tout mettre en oeuvre pour abolir cette taxe « tartine » tout en continuant à offrir un encadrement de qualité. Cela doit aussi passer par des refinancements.

Jean Spinette, échevin de l'Enseignement – LB : Je trouve que vous manipulez ma réponse. Je vous accorde que, pour les 30 % des familles qui n'utilisent que le temps de midi, vous avez peut-être raison mais 1,20 par jour pour avoir des activités tous les jours, c'est moins cher que dans les autres communes et que dans les écoles des autres PO.

Mais, effectivement, je peux dès demain séparer les tarifs – 0,50 euro, le matin et le soir, 0,20 euro ou gratuit sur le temps de midi –, c'est une simple écriture comptable. Cependant, cela représenterait une importante charge de travail pour les secrétaires des écoles. Dans ce cas, la taxe « tartines » serait probablement abolie. C'est faisable au prix d'une charge de travail fastidieuse et lourde, difficile à appliquer sur le terrain. C'est la raison pour laquelle mon prédécesseur avait opté pour une formule unique. Je suis ouvert à la discussion à condition qu'elle s'accompagne d'une solution pour alléger la charge de travail des secrétaires scolaires.

Je voulais également vous dire que, contrairement à ce que vous avancez dans l'article, nous n'avons jamais poursuivi aucune famille en envoyant des huissiers. Si vous avez la preuve du contraire, merci de m'en avertir, parce que si cela s'avérait ni le receveur ni moi-même ne pourrions en dormir. Si c'était le cas, j'en serais malade.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : On ne parlait pas de vous ! On sait bien que ce n'est pas le cas à Saint-Gilles.

*
* *

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant « la distribution de petits conteneurs pour déchets organiques »

Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, met betrekking tot “de distributie van kleine containers voor organisch afval”

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Bruxelles-Propreté met à disposition des Bruxellois des petits conteneurs orange pour faciliter le tri des déchets organiques.

Il apparaît qu'une dizaine de communes collaborent avec Bruxelles Propreté et permettent aux habitants de se procurer un conteneur orange auprès de leur administration communale.

Pourquoi Saint-Gilles n'en fait-il pas autant ?

De quelle manière la commune pourrait-elle faciliter l'accès des Saint-Gillois à ces conteneurs ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : Il y a apparemment un vrai problème de communication car, depuis trois ans, nous distribuons à la demande des conteneurs orange, mis à disposition par Bruxelles Propreté.

D'après mes informations, 300 ont été distribués. Pour les obtenir, il suffit d'introduire une demande, par courrier électronique ou par téléphone, auprès du service de la Propreté publique. Grâce à votre intervention, nous allons remédier à ce déficit d'informations. Nous devons reconnaître que l'information ne figure pas sur le site communal ni sur celui de Bruxelles Propreté. Nous devons diffuser l'information sur Facebook et dans Saint-Gilles Info et la mentionner sur notre site.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Je suis content d'apprendre que la possibilité d'obtenir ces conteneurs existe et plus ravi encore de voir que ma question va permettre d'améliorer l'information à ce sujet.

*
* *

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant « les chantiers prévus en 2021 »

Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, betreffende “de werven voorzien in 2021”

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Plusieurs chantiers, prévus en 2020, ont été repoussés à cause de la situation sanitaire. En toute probabilité, beaucoup reprendront ou commenceront en 2021, au moment où l'horeca pourra reprendre ses activités et

rouvrir ses terrasses. Par conséquent, cette perspective inquiète les restaurateurs.

Quels sont les travaux de voirie prévus en 2021 à Saint-Gilles, qu'il s'agisse de chantiers communaux ou régionaux ?

L'accessibilité et la convivialité des terrasses sont-ils des critères pris en compte lors de l'élaboration du planning ?

Les travaux en cours rue d'Albanie et rue de Lombardie doivent se poursuivre ? Quand seront-ils terminés ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen : La commune a peu de responsabilité dans le calendrier des chantiers. Il est fixé par la commission régionale de coordination des chantiers, qui réunit tous les opérateurs et tous les impétrants – Vivaqua, Sibelga, Proximus, la STIB, etc.

Cette commission a pour principe, qu'une fois que les chantiers sont programmés, on ne peut plus rouvrir la rue pendant trois ans. Il y a parfois des exceptions. Son seul critère regarde la mobilité dans la ville. Elle veille donc à la fluidité du trafic, à la durée des chantiers, aux déviations pour éviter les congestions, mais elle n'a pas dans ses critères la protection de l'horeca, etc.

Actuellement, il est compliqué, tant pour la commission des chantiers que pour les travaux communaux, de tenir compte de la situation de l'horeca puisqu'on ignore quand les établissements seront autorisés à reprendre leurs activités.

Des chantiers ont été à l'arrêt lors du premier confinement mais pas durant le second. Tous ont recommencé au mois de mai ou de juin. Ils ont parfois pris plus de temps à cause d'ouvriers malades...

En outre, étant donné le nombre d'horeca à Saint-Gilles – plus de 400 – il est très difficile de tenir compte de ce secteur dans la programmation des chantiers. Dès qu'on doit travailler dans une rue, on sait que cela impactera au moins un établissement horeca ou un autre.

Notre marge de manoeuvre en tant que commune est assez limitée. Nous avons parfois des réunions avec Vivaqua, Sibelga, Proximus, lors desquelles nous pouvons faire part de nos réticences ou désaccords, mais il faut savoir que si on refuse un chantier, cela peut retarder les autres. C'est tout le problème des chantiers avec les impétrants.

Certains chantiers dépendent aussi d'autres paramètres, comme le passage d'un tram, ce qui allonge parfois leur durée ou pose des problèmes organisationnels parce que différents services d'une même entreprise doivent intervenir. Chaque changement dans la planification d'un chantier peut avoir des répercussions sur d'autres qui sont parfois prévus depuis des années. Par exemple, le réaménagement de la place Marie Janson a débuté cette année. Mais, au préalable, il était nécessaire que tous les impétrants passent pour éviter de devoir rouvrir la place. Nous les avons contactés avant de lancer les gros travaux. Sibelga et Vivaqua sont intervenus, notamment rue de Moscou, au moment où les terrasses se réinstallaient après le premier confinement – ils sont d'ailleurs toujours en cours et s'achèveront à la fin du mois de février. Nous étions obligés de faire ces travaux à ce moment-là avant de nous attaquer à la rénovation de la place, qui ne pouvait pas être retardée parce que si les travaux n'étaient pas effectués dans un certain délai, nous risquions de perdre les subsides alloués dans le cadre du contrat de quartier. Nous avons essayé à ce moment-là de négocier avec certains exploitants d'établissement horeca et avec Sibelga pour accélérer les travaux devant certaines terrasses. Ce sont vraiment des négociations au cas par cas et, de manière générale, nous avons peu de prise sur ce volet.

À côté des chantiers programmés, il y a aussi les chantiers urgents et inévitables qui

s'effectuent après un effondrement de voirie ou une rupture de canalisation, par exemple.

Il y a encore les interventions réalisées à la demande de particuliers. C'est le cas en ce moment rue Berckmans avec le chantier de Télénet, qui s'est fait à la demande de l'hôtel en travaux qui avait un besoin d'un raccordement en fibre optique.

En 2021, les chantiers prévus sont nombreux. Je peux vous transmettre la liste par courrier électronique. Six chantiers STIB sont prévus et six aussi pour Vivaqua. Un chantier Télénet est en cours, comme je viens de le mentionner. Un chantier régional, réalisé par Bruxelles-Mobilité, se déroulera sur la Petite Ceinture. Quatre chantiers sont prévus dans le cadre des contrats de quartier. De plus, cinq chantiers communaux d'asphaltage sont également programmés durant les vacances de Pâques et cinq autres au mois d'août.

Pour ce qui est de la zone Demeur-Lombardie-Albanie, sur laquelle des travaux urgents devaient être effectués en raison de la vétusté des installations d'égouttage, l'assainissement en cours sur l'avenue Demeur s'achèvera à la fin du mois de février, après le congé de carnaval, de même que les travaux sur le tronçon Albanie-rue de Savoie. Le tronçon Albanie-Bréart s'achèvera à la mi-avril et Albanie-Ducpétiaux, à la fin août.

Je vous signale que sur la page d'accueil du site communal, il y a une rubrique « chantiers en cours », où l'on peut s'informer sur les différents chantiers et leur timing.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Ce serait très gentil de m'envoyer la liste des chantiers par courrier électronique.

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen : Je fais ça dès ce soir.

*
* *

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant « les jumelages avec d'autres villes à l'étranger »

Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, betreffende de jumelages met andere steden in het buitenland

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Le conseil communal de Gand a décidé récemment de terminer tous les jumelages que la ville entretient avec d'autres villes en Europe. À la suite de cette actualité, je souhaiterais savoir si des jumelages existent encore entre Saint-Gilles et d'autres communes à l'étranger ?

Parmi ces jumelages, lesquels sont actifs ? Quels échanges ou activités existent entre les populations et au niveau officiel ?

Quels jumelages sont dormants ? Pourquoi ? Est-il prévu de les réactiver ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : Quand je suis devenu bourgmestre, j'ai proposé de mettre fin à la formule des jumelages car cela n'avait rien produit de concret et la construction européenne facilitait grandement l'établissement de relations entre les villes et communes par l'entremise d'organisations européennes.

Nous étions jumelés avec Esch-sur-Alzette, au Luxembourg, avec Tilbourg, aux Pays-Bas, avec Offenbach, en Allemagne, avec le Borough londonien de Tower Hamlets, en Grande-Bretagne, et avec Puteaux, commune proche de Paris, qui est d'ailleurs devenue la plus riche de France depuis qu'on y a construit La Défense.

Qu'avions-nous encore comme centres d'intérêt communs avec ces villes ? Nous avons convenu que, s'il fallait avoir des relations avec une commune, ce pourrait être pour des intérêts ponctuels. Puis, nous sommes tournés vers des conventions de coopération, dans le cadre de la coopération au développement, notamment avec Berkane, au Maroc, et Likasi, au Congo.

Pour moi, ces jumelages ne sont pas dormants, ils sont morts depuis longtemps. Doit-on passer un acte formel pour mettre fin à des jumelages qui, dans les faits, n'existent plus depuis trente ans ? Je veux bien y réfléchir avec le Collège mais, pour moi, cela n'a plus de sens de poursuivre des relations déjà inexistantes avec des communes avec lesquelles on ne partage pas beaucoup de centres d'intérêt. Si vous voulez on peut débattre au Collège de la formalisation de cette fin de jumelage.